

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 4 mai 2026, au local ordinaire des séances du conseil, à 19h00, sont présents mesdames les conseillères Isabelle Lemontzis, Josée Leroux et Lisette Boucher et messieurs les conseillers Nicolas Joahannesen et Gilles Tétrault tous formant quorum sous la présidence de madame Christiane Berniquez, mairesse suppléante.

Madame la mairesse Sandra Lavoratore est absente.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

Assistance : 1

PÉRIODE DE QUESTIONS (Portant sur les points à l'ordre du jour)

ÉLECTION PARTIELLE DU 29 MARS 2026

Ce 27 février 2026 à 16h30, à la fin de la mise en candidatures, j'atteste il n'y avait qu'un seul candidat au siège numéro 1 et que par la présente, je proclame élu par acclamation :

Siège numéro 1 : Monsieur Nicolas Johannesen
 50, rue Macdonald

Jean-Charles Filion
Président d'élections

ASSERMENTATION DU CONSEILLER

Je, Nicolas Johannesen, résident au 50, rue Macdonald à Pointe-Fortune, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège numéro 1, avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Pointe-Fortune et je m'engage à respecter les règles de ce code applicable après la fin de mon mandat.

Par la présente, me déclare lié envers la Municipalité de Pointe-Fortune par chacune des dispositions dudit code d'éthique et de déontologie.

Et j'ai prêté serment le 9 mars 2026. Le tout dans les 30 jours suivant la proclamation de mon élection le 27 février 2026, conformément à l'article 313 de la Loi sur les Élections et Référendums Municipaux LERM.

Nicolas Johannesen

Assermenté devant moi ce 9 mars 2026.

Jean-Charles Filion
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution numéro 26-05-58

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant qu'une copie de l'ordre du jour du 4 mai 2026, a été remise à chaque membre du conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, ne pas avoir d'autres points à ajouter, et dispensent la mairesse d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-05-59

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 7 avril 2026, a été remise à chaque membre du conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 26-05-60

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 4 MAI 2026

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 4 mai 2025 pour la somme totale de 65 977.13\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Aucune correspondance

Résolution numéro 26-05-61

DÉPÔT DU RAPPORT D’INSPECTION SUITE AU DÉNEIGEMENT ET APPROBATION DU DERNIER PAIEMENT POUR 2025-2026

Le rapport d’inspection émis par l’inspectrice municipale, suite au travail de déneigement des rues, sur le territoire de la municipalité, est déposé et le paiement du dernier versement est recommandé.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder au dernier paiement pour l’hiver 2025-2026, au montant de 14 450.78\$ (taxes en sus).

Un montant à cet effet est prévu au budget 2026.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 26-05-62

AUTORISATION DU PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA GESTION DU PROJET DE REMPLACEMENT D’UN PONCEAU DANS LE SENTIER DU PARC ECO-RÉCRÉATIF DE LA POINTE

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-54 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la préparation des plans et devis pour le remplacement d’un ponceau dans le sentier Éco-récréatif de la Pointe à la direction de l’ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QU’UN montant est réservé à même le fond de parcs pour le remplacement du ponceau en question;

CONSIDÉRANT la facture 17747 au montant 51,93\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés service professionnels en date du 31 mars 2026, pour gestion du projet de remplacement d’un ponceau dans le sentier É.co-récréatif de la Pointe cette facture a été reçue le 20 avril 2026 de la direction de l’ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 17747 au montant de 51.93\$, (taxes en sus) reçue le 20 avril 2026, par la direction de l’ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

QUE le paiement de cette dépense soient imputés au fond de parcs.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 26-05-63

AUTORISATION DU PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DES RUES BOIS-DANSANT, NANTÉL, HENRI ET LA ROUTE 342 (TRONÇON #1) POUR FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT la résolution 26-02-29 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 février 2026 par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Bois-Dansant, Nantel, Henri et de la route 342 (tronçon #1) à la direction de l’ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d’accise sur l’essence (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT la facture 17305 au montant de 3 275.32\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés service professionnels en date du 28 février 2026, pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Bois-Dansant, Nantel, Henri et de la route 342 (tronçon #1) cette facture a été reçue le 28 février 2026 de la direction de l’ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 17305 au montant de 3 275.32\$, (taxes en sus) reçue le 28 février 2026, par la direction de l’ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

QUE le paiement de ces projets soient imputés au programme de transfert de la taxe d’accise (TECQ) 2024-2028.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 26-05-64

AUTORISATION DU PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DES RUES BOIS-DANSANT, NANTEL, HENRI ET LA ROUTE 342 (TRONÇON #1) POUR MARS 2026

CONSIDÉRANT la résolution 26-02-29 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 février 2026 par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Bois-Dansant, Nantel, Henri et de la route 342 (tronçon #1) à la direction de l’ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d’accise sur l’essence (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT la facture 17748 au montant de 5 609,74\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés service professionnels en date du 31 mars 2026, pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Bois-Dansant, Nantel, Henri et de la route 342 (tronçon #1) cette facture a été reçue le 28 février 2026 de la direction de l’ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 17748 au montant de 5 609,74\$, (taxes en sus) reçue le 20 avril 2026, par la direction de l’ingénierie, des infrastructures et de l’adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

QUE le paiement de ces projets soient imputés au programme de transfert de la taxe d’accise (TECQ) 2024-2028.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 26-05-65

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À L’UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE RIGAUD PAR LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Rigaud est maintenant membre de Réseau BIBLIO;

CONSIDÉRANT l’intérêt pour la Municipalité d’adhérer à titre de membre affilié à Réseau BIBLIO, pour permettre aux citoyens de Pointe-Fortune d’avoir accès à la bibliothèque de Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE pour être membre affilié au Réseau BIBLIO, la Municipalité doit avoir une entente avec une bibliothèque membre dudit réseau et que l’accès à la bibliothèque du Réseau BIBLIO, doit être gratuit pour tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les frais d’abonnement annuel stipulé dans l’entente entre la Ville de Rigaud et la Municipalité pour les citoyens de Pointe-Fortune seront remboursable sur présentation d’une preuve de paiement de l’abonnement à la bibliothèque de Rigaud, en conformité avec la politique de subvention pour les activités sportives et culturelles des jeunes et de la bibliothèque pour tous à compter de 2022.

CONSIDÉRANT
IL EST RÉSOLU,

D’autoriser la conclusion ainsi que la signature d'une entente relative à l’utilisation de la bibliothèque de Rigaud par les citoyens de la Municipalité de Pointe-Fortune.

D’autoriser la mairesse, Madame Sandra Lavoratore, et le directeur général et greffier trésorier, monsieur Jean-Charles Filion, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente relative à l’utilisation de la bibliothèque de Rigaud par les citoyens de la Municipalité de Pointe-Fortune ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 26-05-66

MAI MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUE- APPUI

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d’une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d’offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d’un bout à l’autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d’améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d’accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu’il est maintenant possible d’établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu’auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l’objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pointe-Fortune encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions.

Résolution numéro 26-05-67

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l’ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h10

		POUR	CONTRE
Mairesse suppléante	Christiane Berniquez		
Conseiller siège #1	Nicolas Johannesen	X	
Conseiller siège #2	Isabelle Lemontzis	X	
Conseillère siège #3			
Conseillère siège #4	Josée Leroux	X	
Conseiller siège #5	Lisette Boucher	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Je soussigné, Christiane Berniquez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 du Code Municipal.

Christiane Berniquez, mairesse suppléante

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier